

Quand les juges autorisent un Thomas à s'appeler Sofiane...

écrit par Maxime | 24 avril 2016



Les tribunaux sont inondés de requêtes de personnes demandant à faire remplacer par un prénom musulman leur prénom français (la distinction des prénoms français et des prénoms étrangers est faite par une loi de 1972).

Ainsi, la cour d'appel de Reims a accédé à la demande d'un homme prénommé Thomas, récemment converti à l'islam et qui voulait se marier avec une musulmane.

Or, le père de cette dernière refusait la mariage tant qu'il conserverait son prénom français.

Thomas a donc demandé que son état civil soit modifié pour être appelé Sofiane, ce que les juges ont accepté.

La décision est reproduite ici : <http://collisiondegalexies.over-blog.com/2016/04/quand-le-beau-pere-exige-de-son-futur-gendre-qu-il-porte-un-prenom-musulman-s-il-veut-la-main-de-sa-fille.html>

Il en est aussi brièvement question sur cette page : <https://cerri.revues.org/1368>

Cette jurisprudence renforce le communautarisme et donc la libanisation de la société.